No. 26291

AUSTRIA
and
INDONESIA

Agreement for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income and on capital (with protocol). Signed at Vienna on 24 July 1986

Authentic text: English.

Registered by Austria on 9 November 1988.

AUTRICHE
et
INDONÉSIE

Accord tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune (avec protocole). Signé à Vienne le 24 juillet 1986

Texte authentique : anglais.

Enregistré par l'Autriche le 9 novembre 1988.

AGREEMENT[1] BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF AUSTRIA AND THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF INDONESIA FOR THE AVOIDANCE OF DOUBLE TAXATION AND THE PREVENTION OF FISCAL EVASION WITH RESPECT TO TAXES ON INCOME AND ON CAPITAL

Publication effected in accordance with article 12 (2) of the General Assembly regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations as amended in the last instance by General Assembly resolution 33/141 A of 19 December 1978.[2]

[1] Came into force on 1 October 1988, i.e., the first day of the third month following the month of the exchange of the instruments of ratification, which took place at Jakarta on 12 July 1988, in accordance with article 29 (2).

[2] For the text of the Agreement, see *International Tax Agreements*, vol. IX, Supplement No. 53, No. 529 (United Nations publication, Sales No. E.91.XVI.3).

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ACCORD[1] ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE TENDANT À ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET À PRÉVENIR L'ÉVASION FISCALE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU ET SUR LA FORTUNE

Publication effectuée conformément au paragraphe 2 de l'article 12 du règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies tel qu'amendé en dernier lieu par la résolution 33/141 A de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978[2].

[1] Entré en vigueur le 1er octobre 1988, soit le premier jour du troisième mois ayant suivi le mois de l'échange des instruments de ratification, qui a eu lieu à Jakarta le 12 juillet 1988, conformément au paragraphe 2 de l'article 29.

[2] Pour le texte de l'Accord, voir *Recueil des Conventions fiscales internationales*, vol. IX, Supplément n° 53, n° 529 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.91.XVI.3).